

## CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés

Agissant au nom et comme mandataire de DOUMBIA AWA, CNI n°C0052816521  
Téléphone : 05 60 17 61

Propriétaire, désigné dans tout ce qui va suivre : « le bailleur »

D'une part

Madame

Et

**Locataire**, désigné dans tout ce qui va suivre : « le preneur ».

D'autre part



L'entreprise **ETABLISSEMENT NAWA (ETS NAWA)** représentée par son gérant  
**COULIBALY NAWA**, Téléphone : 08 52 97 35

Le Bailleur loue les présentes au preneur qui accepte, les locaux dont la désignation suit : un local à usage de bureau situé à Abobo Banco Centre (LOT : 128/ ILOT : 12).  
**DESIGNATION**

Il est précisé que le local est une pièce à usage de bureau.

DURFF

Le présent bail est fait pour une durée d'un (1) an renouvelable, du 28 AOÛT 2017 au 28 AOÛT 2018.

PRTY

Le présent bail est consenti et accepté moyennant le loyer de cinquante mille francs (50 000) par mois.

## CLAUSES ET CONDITIONS

Le présent bail est fait aux clauses et conditions précédemment acceptées par les deux parties.

#### **CAUTION ET GARANTIE**

LE BAILLEUR encaissera la somme forfaitaire de cent cinquante mille francs (150.000 f/Cfa) comme garantie. Cette somme sera restituée si toute fois, lors de la remise le local est en bon état.

## REGIMENT URBATI

Le preneur devra se conformer aux règlements et texte en vigueur sur l'habitat, et à toutes les prescriptions de police, voiries et d'hygiène.

## ANNULATION DU CONTRAT

Ce présent contrat s'annule si et seulement si, le preneur ne respecte pas les clauses et conditions définis plus haut, auquel cas le bailleur se verra obliger de l'expulser sans préavis et sans Remboursement.

Fait à Abidjan le 28 AOÛT 2017

## Le bailleur

Le Preneur